

Règles du *Club du Trou d'un coup* (ou *Assurance Trou d'un Coup*)



Seuls les membres en règle du Ki-8-Eb
peuvent participer au *Club du Trou d'un Coup*



1.0 Inscription et participation

1.1 Pour s'inscrire, un membre doit payer **10\$** via sa cotisation, au bureau du club ou à la boutique du Pro.

1.2 Aucun membre ne peut réclamer de prix s'il n'a pas **payé son inscription** avant d'avoir fait son trou d'un coup.

1.3 En 2021, la **période de validité** des trous d'un coup commence le 19 avril et se poursuit jusqu'au dimanche 31 octobre.

1.4 La **liste officielle des participants** pourra être consultée à la Boutique du Pro et sur le site Internet: "golfki8eb.com/vie-des-membres".

2.0 Attestation de réussite

2.1 Pour être valide, le trou d'un coup doit avoir été réussi sur le **grand parcours** du Ki-8-Eb, sur un des 18 verts réguliers, dans un **trou de grandeur réglementaire** (4,25 pouces de diamètre).

2.2 La **carte de pointage** doit être signée par l'auteur du trou d'un coup et tous ses partenaires de jeu et remise au professionnel du club ou à son représentant.

2.3 Pour qu'un trou d'un coup soit déclaré valide, un **minimum de trois personnes** («threesome») est requis dans le groupe et doit avoir complété une ronde de golf régulière ou 9 trous consécutifs.

2.4 Une personne qui joue **plus d'une balle** ne pourra réclamer de prix.

3.0 Partage des bourses

3.1 La totalité de l'argent recueilli sera remise aux auteurs du ou des trous d'un coup.

3.2 S'il y a plus d'un trou d'un coup dans la saison, l'argent sera divisé en parts égales entre les auteurs de cet exploit.

3.3 Si la même personne réussit plus d'un trou d'un coup, elle aura droit à autant de parts que le nombre de trous d'un coup réussis.

3.4 S'il n'y a pas de trou d'un coup valide dans la saison, l'argent sera divisé en lots de 50\$ et sera tiré au hasard entre les participants à la fin de la saison.